

Votre Radio-Canada.ca fait peau neuve ! **BÊTA** [En savoir plus](#) [Je l'essaie](#) →

ICI  QUÉBEC
+ DE RÉGIONS ▼

[ACCUEIL](#) | [POLITIQUE](#)

Personnes en fauteuil roulant : le PQ veut contrer la discrimination

PUBLIÉ LE LUNDI 19 JUIN 2017



Un bouton d'accès pour personnes à mobilité réduite Photo : Radio-Canada/Maxime Corneau

Le sort des personnes handicapées qui peinent à se trouver un emploi trouve écho auprès du Parti québécois (PQ). Au lendemain d'un [reportage de Radio-Canada sur la discrimination envers les personnes en fauteuil roulant](#), le parti de Jean-François Lisée promet d'aborder le problème à l'occasion d'une tournée.

Un texte d'**Alexandre Duval**

Dimanche, Radio-Canada dévoilait les résultats d'une étude-choc menée à l'Université Laval. Les personnes en fauteuil roulant ont 54 % moins de chances d'être convoquées à une entrevue d'embauche que les personnes qui ont l'usage de leurs jambes, démontre la recherche.

« De voir qu'il y a encore des préjugés qui empêchent des employeurs d'engager des personnes handicapées, 54 %, c'est beaucoup! », s'indigne le porte-parole du PQ en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, Harold LeBel.

Il y a deux semaines, le Parti québécois a annoncé qu'il [organisera une tournée québécoise cet automne](#) afin d'élaborer un programme de lutte contre la pauvreté. Harold LeBel affirme que la question de l'employabilité des personnes en fauteuil roulant ne pourra pas être balayée sous le tapis.

« Cette étude-là vient d'allumer quelque chose. On va sûrement vérifier, avec les groupes qui représentent les handicapés, l'impact dans chacune des régions. »

— *Harold LeBel, porte-parole du Parti québécois en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté*



Le député de Rimouski, Harold LeBel Photo : Facebook (Harold LeBel)

Une campagne nécessaire

L'étude de l'Université Laval remet aussi en question l'efficacité du « contrat d'intégration au travail » (CIT). En vertu du CIT, des employeurs peuvent se faire rembourser des dépenses pour adapter le poste de travail d'une personne handicapée.

Mais détenir un CIT n'augmenterait pas le taux de convocation à une entrevue d'embauche, selon l'étude.

Harold LeBel n'est toutefois pas prêt à jeter le bébé avec l'eau du bain, puisque près de 4600 Québécois ont bénéficié du programme en 2016-2017. « La mesure est probablement bonne. Il y a des gens qui l'utilisent et qui sont capables d'intégrer les personnes handicapées. »

« C'est peut-être une autre mesure qu'il faut mettre en place : une campagne pour lutter contre les préjugés. »

— *Harold LeBel, porte-parole du Parti québécois en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté*

La subjectivité, source de discrimination

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ne s'étonne pas des résultats de l'étude de l'Université Laval. Les handicaps demeurent le premier motif de plaintes à l'organisme chaque année, rappelle la conseillère en accommodements raisonnables, Johanne Magloire.

« Sur le terrain, la Commission est à même de constater qu'il y a une problématique, les groupes dénoncent ces problématiques au niveau de l'accessibilité [à l'emploi] », dit-elle.

Johanne Magloire rappelle qu'avant d'obtenir un boulot, il y a de nombreuses étapes où un travailleur peut faire face à de la discrimination : lors de l'analyse du CV, en entrevue ou encore lors des tests de préembauche.



Johanne Magloire, conseillère en accommodements raisonnables à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Photo : Radio-Canada

« Partout où il y a de la subjectivité, c'est là où il peut y avoir le plus de biais discriminatoires. »

— Johanne Magloire, conseillère en accommodements raisonnables à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, n'était pas disponible lundi pour commenter les résultats de cette étude.

Autres programmes pour faciliter l'intégration des travailleurs handicapés au Québec :

- Le programme de subvention aux entreprises adaptées offre du financement pour embaucher des travailleurs avec un handicap, mais dont les capacités ne sont pas « compétitives en milieu de travail standard ». Seulement 43 compagnies sont qualifiées d'« entreprises adaptées », au Québec.
- Le programme de subventions salariales permet de couvrir une partie du salaire d'une personne qui éprouve des difficultés à décrocher un emploi. L'aide peut être offerte pour 30 semaines et peut être prolongée dans certains cas. En 2016-2017, 619 personnes handicapées ont bénéficié de ce programme.

Source : *Emploi Québec*

À lire aussi : [La leçon de discrimination. 10 ans plus tard](#)